

## PROJET DE DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 FEVRIER 2019 CLOS BABUTY

Urbanisme-Technique n°2019-015 : Approbation de la convention à intervenir entre Annemasse Agglomération et la Commune d'Ambilly pour l'entretien de la voie verte d'agglomération reliant la frontière suisse à Bonne.

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la superposition d'affectation du domaine public entre la SNCF, Annemasse Agglomération et la Commune d'Ambilly pour la réalisation de la voie verte d'agglomération, validée par délibération du conseil municipal n°2018-066 du 27 septembre 2018, il est convenu que la bande roulante de la voie verte appartienne à Annemasse Agglomération et que les espaces verts ainsi que les autres espaces d'accompagnement appartiennent à la Commune.

Dans un souci d'efficacité de gestion et de maintenance, Annemasse Agglomération et la Commune se sont rapprochées pour coordonner leurs interventions sur cette nouvelle infrastructure. Le principe retenu consiste à confier l'entretien courant de la bande roulante aux services municipaux contre le versement d'une somme forfaitaire, tandis qu'Annemasse Agglomération conserve les interventions lourdes.

Un projet de convention bâti sur ce principe a été préparé. Il liste de manière détaillée, à l'article 4, les tâches à effectuer par chacune des parties.

En contrepartie des interventions qui seront effectuées par la Commune pour le compte d'Annemasse Agglomération, un forfait de 2 973,00 € par an sera versé par cette dernière.

Un comité de suivi, composé d'élus et des techniciens concernés, se réunira au moins un fois par an pour faire le bilan des actions effectuées et des adaptations éventuelles à prévoir.

Le projet de convention présenté serait conclu pour une durée de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction.

Il est précisé que cette convention ne concerne les interventions des services municipaux sur la voie verte que sur le tronçon de celle-ci située sur le territoire d'Ambilly. Des conventions du même type vont être conclues avec les autres communes traversées.

**Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil Municipal :**

- **D'approuver** le projet de convention entre Annemasse Agglomération et la Commune d'Ambilly pour l'entretien de la voie verte d'agglomération reliant la frontière suisse à Bonne ;
- **De l'autoriser** à signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération.